

Mesures d'accompagnement : Les montants sont fixés !!!

Après avoir vu chaque organisation syndicale et avoir entendu leurs propositions, Mardi 4 mars, la DOTC Nord nous recevait en plénière et nous annonçait les montants définitifs des primes qui vous seront versées dans le cadre du déplacement du CTED.

■ LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Attention ! Tous les montants des indemnités sont exprimés en bruts !

Mobilité fonctionnelle	Propositions Poste	Propositions CFDT	Décision définitive De La Poste
Réorientation vers une fonction identique (en clair pour ceux qui suivront l'activité sur Pantin)	0 €	Sans changement d'horaires : 200 €	150 €
		Avec changement d'horaires : 400 €	400 €
Réorientation vers des services administratifs (BO, CIGAP, etc.)	150 €	150 €	200 €
Réorientation vers une fonction en opérationnel (sans contact avec le public)	700 €	Vers une PIC : 1300 €	1300 €
		Vers un Site de tri manuel (STM) : 700 €	700 €
		Vers un Carré Pro : 700 €	700 €
		Vers un centre d'appel : 1300 €	1300 €

Mobilité fonctionnelle	Propositions Poste	Propositions CFDT	Décision définitive De La Poste
Réorientation vers un métier de facteur, d'agent de collecte ou de guichetier	2000 €	Facteur ou agent de collecte : 2500 € (+ aide au passage du permis de conduire) Guichetier : 2000 €	2600 € facteurs, collecteurs ou guichetiers
Rallongement temps de trajet domicile/travail			
De 5 à 10 km ou 10 à 15 min	200 €	300 €	300 €
De 11 à 15 km ou 16 à 30 min	500 €	700 €	700 €
De 16 à 30 km ou 31 à 45 min	1 100 €	1500 €	1500 €
Au delà de 30 km ou 45 min	2000 €	2500 €	2500 €

Les mesures d'accompagnements s'appliquent pour tout agent présent le 16 janvier 2009.
Toutes les primes sont cumulables avec la prime de rallongement de temps de trajet domicile/travail.
En cas de réorientation sur une fonction nécessitant le permis de conduire, une aide pécuniaire remboursable ou non remboursable (en fonction du dossier social de l'agent) pourra être étudiée. En cas d'aide pécuniaire non remboursable, le montant accordé n'excèdera pas 800€ .
Un pesage du poste en matin sera effectué afin de prendre en compte la polyvalence et le reclassifier.

En conclusion :

Comme vous pouvez le voir, nos propositions ont été en grande partie retenues.

Il aura fallu batailler notamment pour la réorientation vers une PIC. Mais nous y sommes arrivés !!!

Les indemnités ne font pas tout et les fermetures ou déplacements de sites sont des moments pas toujours faciles à vivre. Pour la CFDT, il est important que vous puissiez partir dans de bonnes conditions sur des postes que vous aurez choisis et qui vous conviennent parfaitement.

AVEC VOUS, POUR VOUS, LA CFDT

Syndicat CFDT SF3C 64 rue de Saintonge 75003 Paris ☎ 01.40.29.82.00
Contact : Sylvie FIGUIERE 06.71.57.13.01 ou Philippe GIRAUDEAU 06.71.57.13.25